



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 FEVRIER 2015
A 18H30 EN MAIRIE
PROCES VERBAL DE SEANCE

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, SOJKA David, OBLED Samuel, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATELLIER Marie-Aurélie, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, HASBROUCK Mylène, PRONNIER Chantal, LECLERCQ VOISIN Sophie, TISON Emmanuelle.

Etaient Absents excusés :

Monsieur SURET Fabrice (procuration DELPORTE Bernard), Mesdames LOGEZ Isabelle (procuration SOJKA David), HAMELIN Natacha (procuration WATELLIER Marie-Aurélie)

Assistaient :

Madame LOKIETEK Cécile Directrice Générale des Services et Madame MARBACH Laurence Responsable de l'Administration Générale

Monsieur le Maire ouvre la séance en expliquant que deux réunions auront lieu sur le mois de février, celle de ce jour durant laquelle sera évoqué le débat d'orientation budgétaire et celle du 17 février ou il sera débattu du budget.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Samuel OBLED est nommé secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de séance du 27 janvier 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3 - Finances locales - Restitution de l'audit rétrospectif

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Serrano et Monsieur Gallet pour la présentation de l'audit.

Madame SERRANO présente le cabinet KPMG qui organise des expertises comptables dans le secteur public. Le cabinet a été mandaté par la commune pour effectuer une analyse perspective et rétrospective des finances de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'audit porte sur les volets financier et organisationnel.

Madame LOKIETEK Cécile, Directrice Général des Services, rappelle les dispositions relatives au Débat d'Orientation Budgétaire. Elle ajoute que le Débat d'Orientation Budgétaire permet de présenter le contexte économique, la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations budgétaires qui seront reprises au budget.

Madame SERRANO évoque l'économie mondiale et européenne. Elle rappelle la baisse historique des dotations de l'Etat, suite à l'effort demandé par Bruxelles à l'Etat mais aussi le renforcement de la péréquation.

Le contexte économique est fragile avec un taux de croissance faible, de faibles perspectives de hausse de ce taux en France, mais aussi des taux d'intérêt historiquement très bas.

Un effort de tous pour stabiliser de déficit de la dette publique française (4,1 % du PIB en 2015) est demandé. Pour cela sont mis à contribution l'Etat avec la baisse des budgets des ministères, la Sécurité Sociale et les collectivités territoriales. Pour les collectivités, cet effort va se traduire par une baisse des dotations. Cette baisse s'élève 8,9 % en 2015. Le renforcement de la péréquation se traduira au travers des dotations (Dotation Solidarité Urbaine (DSU) et Dotation Solidarité Rurale (DSR)) qui vont monter en puissance. Le Fond de Péréquation Intercommunal (FPIC) va lui aussi monter en puissance.

Le contexte économique très fragile a des effets sur l'investissement. La croissance en zone euro a été revalorisée à 1,3 %.

Monsieur le Maire complète cette intervention en indiquant qu'en 2013 la DGF était pour Violaines de 651 281€ et qu'en 2014 elle s'élevait à 616 450 €. La DSR est passée de 31 790€ en 2013 à 34 070 € en 2014. Pour le FPIC, Artois Comm, a versé en 2013 2 000 € et 4 000 € en 2014.

Madame SERRANO indique qu'en 2015 la commune percevra au titre de la DSR une dotation diminuée de 120 000 €.

Monsieur BONVARLET Olivier demande si la dotation va baisser de près de 50% d'ici 201.

Madame SERRANO indique que oui. Elle ajoute que lorsque l'on parle d'une politique contrainte de l'Etat, la baisse de l'investissement va se répercuter dans les communes. Pour maintenir un équilibre dans le budget il faudra soit augmenter les recettes soit faire des économies structurelles dans les dépenses.

Il est intéressant de constater que les taux d'intérêts sont au plus bas.

Tout cela permet d'établir les prévisions de recettes pour établir le budget de l'année.

Monsieur le Maire ajoute que cette présentation a été faite dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur GALLET évoque la période 2008/2013. La capacité d'autofinancement de la commune (excédent dégagé sur la section fonctionnement) est supérieur à 500 000 € avec pour l'année 2012 une chute à 345 000 €. La capacité est supérieure à celle des communes de même strate et à la moyenne des communes de l'EPCI (Artois Comm.).

Monsieur GALLET reprend en indiquant sur la période 2011 -2012 cette tendance s'essouffle. Si l'on cumule cela avec la baisse de la DGF il y a des signaux d'alerte. Au niveau des recettes de fonctionnement, elles sont en augmentation entre 2008 et 2013 de 300 000 € soit + 1.5 % annuel, les

dépenses sont-elles en hausses de 1,7 % annuel. Cela trouve son origine sur les dépenses de personnel qui sont en hausse de 2,4 %.

Le potentiel fiscal de la commune est plus important que celui des communes de même strate. Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est inférieur à celui des autres communes de l'EPCI ou des communes de même strate.

Monsieur Olivier BONVARLET souhaite savoir ce que cela signifie.

Madame SERRANO répond que cela signifie que la pression fiscale est moins forte qu'ailleurs.

En ce qui concerne l'investissement, l'effort se situe à un niveau de 5 000 000€, effort moins important que pour les communes de même strate.

Cela signifie que les communes de l'EPCI ont tendance à investir plus.

Madame SERANNO indique que cela peut signifier que le patrimoine de la commune est vieillissant.

Monsieur OBLED demande si cela n'est pas incohérent, le fait que par rapport aux autres, la commune ait un investissement moins important mais une capacité d'autofinancement plus importante.

Monsieur GALLET explique que la capacité d'autofinancement correspond à la marge dégagée par la section de fonctionnement. Au niveau de la section d'investissement la commune a moins investi que les autres communes.

Monsieur le Maire indique que si la commune n'investit pas, le coût de fonctionnement peut malgré tout augmenter du fait du vieillissement des équipements.

Monsieur Pierre CORBUT dit qu'il n'y a pas de similitude entre le niveau 2011 et le niveau 2013.

Monsieur Jean-Luc FACHE fait remarquer qu'en 2012 aucun projet n'a été réalisé.

Monsieur Olivier BONVARLET évoque la proximité des élections en 2012.

Madame SERRANO indique que les dépenses d'investissement de la commune ne sont pas linéaires mais avec une évolution en dents de scie.

Monsieur GALLET indique que le total des excédents s'élève à près de 3 000 000 € en 2013.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN dit que la commune est bien gérée.

Monsieur GALLET reprend sur l'endettement de la commune. Ce taux est proche de zéro. Des projets peuvent être menés. Le niveau d'endettement est de 6 ans par rapport aux communes de l'EPCI.

La situation financière de la commune au 31/12/2014 fait apparaître des recettes et des dépenses qui évoluent de façon proportionnelle. En 2014 les recettes de gestion sont stables malgré la baisse de la DGF, les dépenses de gestion augmentent de 3,3 % du fait notamment des charges à caractère général, les autres charges de gestion courante baissant de 24%. En 2014, des erreurs d'imputation ont été constatées.

Monsieur le Maire indique que ces erreurs existent depuis 2012 et 2013.

Madame SERRANO indique que c'est une erreur de ligne. Par contre lors de la préparation du budget 2015, il faudra remédier à cela.

Pour l'épargne de gestion, sur 2014 il y a un excédent et l'épargne est stable entre 2013 et 2014.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur les dépenses en indiquant que le SIVOM a augmenté sa participation de 7,5 %. Cette augmentation n'a pas été répercutée sur les impôts directs mais pris en charge par la commune. Pour les produits d'entretien, grâce au personnel, ces dépenses sont passées de 37 750 € en 2011 à 18 102 € en 2014. Pour les fournitures administratives, les dépenses passent de 38 237 € en 2011 à 18 000 € en 2014.

Il reprend l'exemple des voies et réseaux, pour lesquels aucun investissement n'a été fait depuis les élections mais où, avant, les dépenses étaient de 213 876 €. Les Fêtes et cérémonies sont aussi un exemple marquant, en 2011 le budget était de 43 127€, en 2012 de 49 616€, en 2013 de 53 150 € et en 2014 de 39 615 €.

Monsieur le Maire poursuit en communiquant d'autres chiffres en précisant qu'il s'agit d'économies structurelles. Il annonce ensuite les montants de la masse salariale qui était de 1 586 888 en 2012, en 2013 1 521 000 et en 2014 1 559 488 avec la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires. En ce qui concerne les indemnités des élus, il indique qu'elles sont passées de 102 789 en 2012 à 103 322 € en 2013 et 74 402 € en 2014.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN souhaite savoir sous quelle forme ont été reversées les indemnités.

Monsieur le Maire indique qu'elles ont été laissées au budget. Il rappelle que les indemnités n'ont été votées que deux mois et demi après les élections.

Madame Emmanuelle TISON dit qu'en 2014, deux mois et demi d'indemnité n'ont pas été versés mais qu'elles le seront en 2015.

Monsieur le Maire répond que non car une partie des indemnités seront reversées chaque année. Ces indemnités seront destinées à un espace de jeux.

Madame SERRANO poursuit sur l'évolution de l'autofinancement. L'épargne brute se stabilise alors que l'épargne nette s'accroît fortement, en raison de cession de patrimoine, et s'élève à 1 099 000 €.

Les charges de personnel s'équilibrent tant pour le personnel titulaire que pour le personnel non-titulaire.

Monsieur le Maire indique que l'organisation du travail a été optimisée pour pallier l'augmentation de la masse salariale.

Le taux de réalisation est, normalement lorsque les budgets sont sincères, à 90 % du budget voté. Le budget de la commune est voté de façon très large ce qui donne un taux de réalisation de 50%. Sur les recettes il est de 65 %. En investissement il y a 1 200 000€ de budgétisé et 200 000 € de réalisé.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN indique que les travaux n'ont pas été réalisés.

Madame SERRANO indique que l'endettement de la collectivité fin 2014 présente un encours de 4 870 € pour le budget principal. Pour le budget annexe du camping il est de 132 000 €. Le compte administratif présente un écart avec le compte de gestion qui s'explique par un retard des écritures du comptable public lors d'un transfert de compétence.

Monsieur Olivier BONVARLET demande à quand remonte cet écart.

Monsieur le Maire lui indique que cette opération aurait dû être passée en 2002.

Madame SERRANO indique que logiquement lors du vote du Compte administratif celui-là doit être conforme avec le compte de gestion.

4 - Finances locales - Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire explique que les adjoints ont été invités, pour la préparation de ce budget, à établir une feuille de route pour leur délégation.

Pour la préparation du budget 2015, les critères de pilotage retenus pour assurer la maîtrise de la situation financière de la commune reposent sur trois grandes orientations stratégiques, le niveau d'épargne stable, la fiscalité maîtrisée, parce qu'on ne va pas augmenter l'impôt, la volonté de mettre en place des programmes pluriannuels de travaux.

La baisse de la DGF s'élève à 120 000 €, il faut en tenir compte.

Le taux de subventionnement des investissements réalisés les années précédentes est de 12,1%. L'objectif est d'atteindre les 20 % de subventionnement. Le financement se fera pour une large part en autofinancement.

Les adjoints ont établi leurs orientations générales.

Pour la délégation :

- « Aînés, handicap, économie locale, agriculture, cimetière » sont prévus l'aménagement d'un jardin du souvenir, une étude d'implantation d'un béguinage pour lequel le foncier est mobilisé et des contacts vont être pris avec les bailleurs sociaux, mais aussi la création d'un atelier multimédia pour les séniors.

-« Travaux – urbanisme » sont prévus des travaux de voirie rue Pachurka, rue du Marais et rue du 11 novembre, embellissement de la cité de la Gare avec des travaux de trottoirs important. Sur ce secteur, le réseau d'eau potable devrait être récupéré par le SIADEPB. Sont également prévus des travaux d'aménagement d'entrées de ville, d'aménagement du Mont Soret ou l'entrée devrait être modifiée, de réfection des vestiaires foot. Le camping verra la rénovation des emplacements et l'aménagement d'une aire de camping-car. Des travaux de peinture des salles des fêtes sont prévus ainsi que leur rééquipement. Des peintures sont également prévues dans d'autres salles. Le chauffage sera réétudié car dans certains lieux il est trop ou pas assez fort. Il y aura également l'insonorisation du restaurant scolaire, et un passage au self-service. L'acquisition d'un véhicule électrique est également envisagée.

-« communication information ». Il est prévu d'implanter des panneaux d'affichage, il y aura de la rénovation et la création de signalétique et l'achat d'un vidéo projecteur et d'un caméscope.

-« Action sociale » cela sera sur le budget CCAS avec la mise en place d'un véritable pôle d'accueil pour le CCAS.

-« Cadre de vie, quartiers, environnement, associations », il y aura de l'élagage, de l'aménagement des sentiers de randonnée, du mobilier urbain avec l'ajout de bancs, l'aménagement de terrain de pétanque, de la mise en sécurité des lieux publics, et l'accessibilité de l'arrêt de bus. L'opération voisin vigilant sera mise en place et des jardins ouvriers seront aménagés. L'organisation de Fêtes de quartier sera soutenue.

-« Scolarité jeunesse » Il y aura la réalisation d'une aire de jeux, l'aménagement du restaurant scolaire, l'acquisition des supports d'animation à la bibliothèque, l'aménagement et l'équipement des lieux de jeunesse, et enfin des équipements informatique pour les élèves.

-« Fêtes » Création de la Fête de la Fraise, la ducasse.

Le personnel a été sollicité aussi pour connaître les besoins. Il y aura donc la poursuite de l'équipement en informatique, en logiciel professionnel, la mise en sécurité et accessibilité des bâtiments.

Toutes ces orientations représentent un budget investissement de 802 000 €.

Après avoir entendu la présentation de la situation économique générale et celle plus locale, et des orientations pour l'année 2015, le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité que le Débat d'Orientations Budgétaires 2015 s'est tenu.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS fait une remarque sur l'organisation du téléthon, manifestation ne figurant pas à la présentation.

Monsieur le Maire indique que les sommes ont été globalisées mais cela en fait partie.

5 - Scolarité jeunesse - revalorisation des tarifs la période allant du 6 juillet 2015 au 4 juillet 2016.

Madame Marie-Aurélié Wattellier explique qu'il convient d'ouvrir les tarifs pour l'année 2015/2016, pour chacune des structures d'accueil proposées aux enfants de la commune et usagers extérieurs. Par convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, les tarifs doivent être modulés selon les ressources. Aussi, il est proposé un tarif plus élevé pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 13 500 € annuels, soit 1 125 €/mois.

Monsieur Pierre CORBUT demande pourquoi le tarif des anniversaires est le même pour les violainois et les non-violainois.

Madame Marie Aurélié WATTELLIER indique qu'en 2014 aucune demande de non-violainois n'a été faite pour ce type d'animation.

Monsieur Olivier BONVARLET demande si les tarifs centres de vacances sont ceux des colonies.

Madame Marie Aurélié WATTELLIER indique que la commune ne subventionne pas les centres de vacances pour les non violainois.

Il est proposé que les centres de vacances soient à prix coutants pour les non-violainois.

Monsieur Bernard DELPORTE propose de doubler le tarif des non-violainois.

Monsieur Jean-Luc FACHE indique qu'il n'y a pas d'augmentation du coût de la vie, et qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les prix.

Les tarifs suivants sont proposés :

	TARIFS VIOLAINOIS		TARIFS NON-VIOLAINOIS	
	2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016
GARDERIE PERISCOLAIRE Matin 7h/8h30 Séance	2,60 €	2,60 €	3,90 €	3,90 €
GARDERIE PERISCOLAIRE Soir 16h30 / 18h30 Séance	2,60 €	2,60 €	3,90 €	3,90 €
Dépassement par ¼ h	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
ALSH du Mercredi 1/2 journée T1 sans midi	2,25 €	2,25 €	4,50 €	4,50 €
ALSH du Mercredi 1/2 journée T2 Sans midi	2,55 €	2,55 €	4,80 €	4,80 €
Anniversaires samedi après-midi 15 enfants	36,50 €	36,50 €	36,50 €	36,50 €
ALSH et CAJ petites vacances	IDEM ALSH DU MERCREDI			
ALSH Stage informatique T1	16 €	16 €	32 €	32 €
ALSH Stage informatique T2	18,50 €	18,50 €	34,50 €	34,50 €
ALSH Juillet Août /Semaine T1	21,38 €	21,38 €	42,75 €	42,75 €
ALSH Juillet Août /Semaine T2	26,38 €	26,38 €	52,75 €	52,75 €
Frais de camping Nuitée + repas	10,50 €	10,50 €	10,50 €	10,50 €
Centre de vacances 1 ^{er} enfant 2 ^{ème} enfant 3 ^{ème} enfant	300 € /Séjour 285 € /Séjour 270 € /Séjour	300 € /Séjour 285 € /Séjour 270 € /Séjour	600 € /Séjour 570 € /Séjour 540 € /Séjour	Coût réel

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

6 - Insertion professionnelle - Jobs de Printemps et d'été 2015

Madame Isabelle VERMUSE explique que la commune de Violaines offre aux jeunes des emplois afin d'acquérir une première expérience professionnelle, dans les services municipaux, pendant les périodes de Pâques et d'été. Ces opérations dénommées « job de printemps et jobs d'été » s'étendront respectivement cette année sur les périodes allant du 27 avril au 7 mai et de mi-juin à mi-septembre 2015. Il s'agit de proposer une semaine de travail (35h, 20 h pour les vacances de printemps –semaine de 4 jours) aux jeunes résidant la commune de Violaines et âgés de 18 à 21 ans révolus.

Il est proposé d'ouvrir au maximum 20 postes pour la période de printemps et 80 postes pour la période estivale en qualité d'agent des services techniques ou administratifs non-titulaire.

Une attention particulière sera portée aux demandes émanant de personnes en situation de handicap au regard des difficultés particulières d'accès à l'emploi que rencontre ce public. Une

période de 2 semaines de travail pourra être proposée sur des postes adaptés selon les conditions d'accès qui auront été préalablement étudiées avec le demandeur.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 330 majoré 316.

Ces emplois ne pourront être cumulés entre eux, ni avec ceux liés à l'animation des accueils de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire propose de débattre à ce sujet.

Le renouvellement des opérations jobs de printemps et job d'été dans les conditions précitées est adopté à l'unanimité.

7 - Aide sociale - Bourses d'études aux Lycéens et étudiants de la Commune

Madame Christine COULON rappelle que chaque année, la commune attribue aux familles, avant la fin de l'année scolaire, une bourse d'étude pour les lycéens ou étudiants de la commune.

Pour l'année scolaire précédente, le montant alloué était de 75 € pour les lycéens et 110 € pour les étudiants.

Monsieur le Maire indique que les années précédentes cette aide était adoptée en juin. Il a souhaité l'adopter plus tôt dans l'année. L'an prochain cette aide sera adoptée en janvier afin qu'elle soit plus efficace auprès des familles.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la reconduction de ces bourses moyennant les tarifs de 75 € pour les lycéens et 110 € pour les étudiants.

8 - Scolarité Jeunesse - Création de postes pour le personnel saisonnier des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - année 2015

Madame Marie-Thérèse PAQUET indique que chaque période de vacances, des accueils de loisirs sans hébergement sont organisés. Pour assurer ces accueils, le personnel titulaire du Pôle Scolarité Jeunesse se doit d'être renforcé en fonction des effectifs qui seront accueillis sur chaque période, conformément à la réglementation en vigueur et afin de proposer des accueils de qualité.

Pour les vacances d'été en juillet et août, il est proposé d'ouvrir des postes d'animateurs saisonniers soit :

- 22 postes à temps complet en juillet
- 22 postes à temps complet en août et un poste de directeur à temps complet

Sur chaque période de petites vacances, il est proposé d'ouvrir 12 postes à temps complet.

Ces agents seront rémunérés conformément à la délibération en vigueur.

Monsieur le Maire indique que toutes les périodes de vacances sont reprises dans cette délibération.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande pourquoi il n'y a pas de directeur en juillet.

Monsieur le Maire indique que c'est du personnel titulaire qui fait office de directeur en juillet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création des postes proposés.

9 - Citoyenneté et Libertés Publiques - Tirage au sort préalable à la désignation aux fonctions de jurés (jurés d'Assises)

Par courrier en date 16 janvier 2015, Monsieur le Préfet du Pas de Calais invite conformément aux dispositions législatives les Maires à procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises du Pas de Calais en 2016. La liste des personnes tirées au sort doit parvenir en préfecture avant le 20 juin 2015. Ce tirage au sort doit avoir lieu publiquement, c'est pourquoi la commune a décidé d'y procéder lors d'une réunion du Conseil municipal.

Pour la commune il doit être procédé au tirage au sort sur les listes électorales de 9 personnes âgées de 23 ans et plus en 2016.

Monsieur le Maire explique que les listes électorales devant être revues au 23 février, ce tirage au sort est reporté à une prochaine séance.

10 - Finances locales - Tarifs du camping municipal

Monsieur Bernard DELPORTE explique que le camping a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de mises aux normes ces deux dernières années avec notamment la construction de nouveaux sanitaires la remise en état des emplacements. D'autres travaux sont actuellement en cours.

Les tarifs n'ayant pas évolué depuis 2013, il est proposé au Conseil Municipal de fixer avant la réouverture au 1^{er} mars les tarifs pour l'année 2015 tenant compte des améliorations apportées. Les tarifs de 2013 sont rappelés.

Monsieur le Maire explique que le budget camping est déficitaire car les annuités remboursées sont de 17 000 € et les rentrées de 9 000 €. Avec les améliorations apportées une étude sur les tarifs a été faite et les tarifs suivants sont proposés:

Adulte :	1,15 € /jour
Enfant de moins de 7 ans :	0,57€ /jour
Emplacement caravane ou tente :	1,90 €/jour
Voiture :	0,65 €/jour
Garage mort (hors Juin, juillet, août) :	1,85€/jour
Taxe de séjour :	0,30 €/jour
Electricité 10A :	5,60 €/jour
Eau/j environ 50 l/personne	0,35 €/jour

Madame Lucette FIDELLE indique que pour un camping municipal, 15 € c'est cher.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN intervient en indiquant que cela est cher. Et qu'il faut laisser ce camping accessible aux personnes moins aisées.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (abstention de Madame Lucette FIDELLE, vote contre de Mesdames Sophie LECLERCQ-VOISIN, Chantal PRONNIER, Emmanuelle TISON et de Monsieur Jean-Pierre LUCAS) les tarifs proposés.

Monsieur Olivier BONVARLET propose de faire une analyse sur la fréquentation du camping.

11 - Finances locales – Subvention Raid 4LTrophy

Monsieur Jean-Jacques GODSENS explique qu'un jeune Violainois participe au 18^{ème} raid du 4L TROPHY qui se déroule du 19 février au 1^{er} mars 2015. Ce raid automobile s'avère être une manifestation d'éco-citoyenneté mais aussi une action solidaire. Le Raid solidaire, le 4L TROPHY achemine chaque année plusieurs tonnes de matériel scolaire au bénéfice des écoliers marocains.

Il ajoute que la municipalité souhaite s'associer à cette opération en subventionnant à hauteur de 500 € l'équipage de ce violainois.

Monsieur le Maire indique que la somme indiquée n'est qu'une proposition mais qu'il souhaite que cette proposition soit débattue.

Madame Emmanuelle TISON demande que si c'est une action de l'école EDHEC. Elle ajoute que cette école présente des frais de scolarités importants.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS reprend la parole en expliquant que ce jeune souhaitait venir ce soir Il a rencontré en fin d'année et l'a invité à solliciter des sponsors. Aujourd'hui, il ne lui manque que 200 € pour boucler son budget. Il ajoute qu'il s'agit d'un jeune en BTS au lycée SAINT PAUL de Lens.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE dit que cela peut créer un précédent.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN acquiesce en ajoutant que tous les projets sont susceptibles d'être subventionnés.

Monsieur Bernard DELPORTE dit que dans cette demande ce qui est intéressant c'est le matériel scolaire acheminé. D'autres associations font ce type d'opération pour d'autres biens vers d'autres pays.

Monsieur le Maire demande quelles sont les propositions du Conseil Municipal.

Monsieur Jean-Marie LECOMTE propose de subventionner les 200 € nécessaires au bouclage du budget.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande s'il n'y a pas la possibilité de définir une enveloppe annuelle à ne pas dépasser.

Cette proposition sera soumise à débat ultérieurement.

Madame Isabelle TRAISNEL dit qu'au contraire en donnant, cela peut inciter d'autres projets de ce type et que cela est formidable de mener des projets de ce type.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN demande si c'est aux Violainois de financer ce type d'action. Pour la CLIS cela peut se comprendre.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS propose de verser 200 € à cette action.

Monsieur Samuel OBLED demande s'il n'est pas possible qu'en échange de cette subvention le jeune fasse un effort vis-à-vis de la commune et qu'il vienne lors d'une manifestation.

Monsieur Jean-Jacques GODSENS indique que ce jeune a déjà accepté de venir au sein des TAP faire une présentation de la 4L et faire un exposé sur son épopée.

Madame Marie-Aurélié WATTELLIER dit que dans ce cas il faut qu'il puisse être suivi durant le Raid et rencontrer les jeunes avant de partir. Il aura certainement un page Facebook et ainsi les jeunes pourront le suivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (abstention de Mesdames Lucette FIDELLE, Isabelle LOGEZ, Corinne BILLAUD, Messieurs Olivier BONVARLET, David SOJKA, Pierre CORBUT, Jean-Luc FACHE, vote contre de Mesdames Sophie LECLERCQ-VOISIN, Chantal PRONNIER, Emmanuelle TISON et de Monsieur Jean-Pierre LUCAS) d'attribuer une subvention de 200 € à cette opération en contrepartie d'une présentation de ce projet auprès des écoles de la commune.

12 - Instances locales – Désignation d'un représentant défense.

Monsieur Bernard DELPORTE explique que la fonction de correspondant défense a été créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens Combattants. Depuis, chaque Conseil Municipal désigne en son sein un correspondant défense qui est chargé d'entretenir le lien entre la défense et les citoyens.

Cette mission d'information et de sensibilisation s'exerce au travers de parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de la défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense.

Le correspondant défense exerce également sa mission au travers d'activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire.

Outre ces missions, il assure un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Bernard DELPORTE, il demande s'il y a d'autres propositions.

Monsieur DELPORTE Bernard est désigné à l'unanimité correspondant défense.

Monsieur le Maire ajoute que les missions de cette délégation vont se renforcer avec les événements du 7 janvier.

13 - Enquête Publique - Elaboration du Plan de Déplacements Urbains du SMT.

Par délibération en date du 13 février 2014, le comité syndical du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMT) a voté et arrêté le projet de plan de déplacement urbain. Ce projet est soumis à enquête publique qui se déroule du 26 janvier au 18 février inclus.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Mixte des Transport a la volonté de globaliser les transports. Ce qui est insupportable c'est qu'il y a de moins en moins de bus sur Violaines.

Monsieur Olivier BONVARLET demande si le dossier ne peut pas être consulté si cela nous intéresse.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur ce projet.

La liaison La Bassée /Béthune est reprise dans ce projet.

Monsieur Le Maire dit qu'il propose de voter contre ce projet. Il ajoute qu'il est intolérable que l'argent soit dépensé dans de la voirie plutôt que dans l'emploi. Il faut faire du port fluvial de Béthune le port économique de la Région. Entre Vermelles et Auchy les Mines, la plaine est considérée comme pôle d'intérêt agricole. La Cité de la Gare fait partie, avec les chemins cavaliers, du patrimoine classé à l'UNESCO. De plus, la densité de véhicules par jour est en baisse sur cette voie.

Monsieur le Maire ajoute que « Allo Bus » ne fonctionne pas car les demandes des grandes communes sont prioritaires et il n'y a plus de disponibilité pour les communes rurales.

Madame Sophie Leclercq Voisin souhaite savoir ce que pensent les autres communes sur ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des oppositions sur le projet de transport en commun.

Il est proposé de reporter ce vote à la prochaine réunion, et de proposer un argumentaire à soumettre au vote.

Clôture de séance 21h10